



Le Voisin III

DU COTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENault



À partir du 6 avril 2021, les horaires changent !

Lundi : Fermé, Mardi : 14h-18h, Mercredi : 10h-12h et 14h-17h,
Jeudi : 14h-18h, Vendredi : 14h-17h et Samedi : 10h-12h.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les élections régionales et départementales se tiendront les **dimanches 13 et 20 juin 2021**.

Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrits sur la liste électorale.

L'inscription peut se faire en ligne : www.demarches.interieur.gouv.fr ou au secrétariat de la mairie **avant le 5 mai 2021**.

IMAGES DU MOIS PAR MÉDIAPHOTOJONCHERY



Miscanthus dans la brume



Dans le jardin

Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Mars 2021

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le printemps est arrivé nous dit le calendrier et nous avons une heure de plus pour profiter des couleurs que nous offre la nature. Voilà déjà deux bonnes nouvelles.

Mars, c'est aussi pour le conseil municipal le moment de voter les comptes de gestion et administratif, mais aussi d'adopter le budget qui sera notre ligne de conduite de l'année.

La construction de l'atelier communal est au centre de l'investissement. Les travaux ont débuté et si les délais sont respectés, nous pourrons commencer l'emménagement fin septembre.

La sécurité des personnes mais aussi des bâtiments fait l'objet d'une attention particulière. En effet, les exigences en matière de prévention et de contrôle sont de plus en plus strictes.

L'aménagement des espaces verts, l'élagage et la plantation d'arbres vont se poursuivre. Nous essayons de traiter les zones les plus dangereuses et malgré les nombreux appels, il n'est pas possible hélas de satisfaire tout le monde immédiatement.

Le virus rôde toujours, ne baissons pas la garde. Les vaccinations s'accroissent. Quatre-vingt-dix personnes ont reçu la première injection le 10 mars grâce à la venue du « vaccibus » mis à disposition par le Grand Reims. Toutes les personnes qui le souhaitent et qui se sont inscrites pour être vaccinées, vont l'être ou l'ont été. Le centre de vaccination de Fismes va accélérer la cadence dans les prochaines semaines, mais il convient de prendre rendez-vous sur « Doctolib ». Ces démarches sont parfois difficiles lorsque l'on ne maîtrise pas l'informatique. Pensez à vous adresser à la maison de services.

Avec l'espoir que toutes les activités reprennent bientôt, la commission animation va recevoir les associations afin d'échanger sur leurs besoins, leurs difficultés et leurs projets.

Parallèlement à la distribution de ce compte-rendu, vous découvrirez le premier numéro de la revue annuelle, retraçant les événements et les réalisations de cette « drôle » d'année 2020.

Bonne lecture et soyez encore vigilants même après la vaccination.

À bientôt
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 17h à 19h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

51140 Jonchery-sur-Vesle

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services :

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

03 26 08 36 44

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 17 MARS 2021

Présents : 17 ; Pouvoirs : 2 ; Excusés : 2

Extrait des délibérations

N° 2021_3_1 : Vote du compte de gestion 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Fismes à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice. (Résultat de l'exercice : - 8 097.28 € en investissement et + 43 637.82 € en fonctionnement).

- dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020.

N° 2021_3_2 : Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Le Conseil, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- après avoir approuvé le CA 2020 qui présente un résultat de fonctionnement d'un montant 43 637.82 €,

- constatant que la section d'investissement fait apparaître : un solde d'exécution de - 8 097.28 €

Pour rappel excédent d'investissement de 185 827.76€

Pour rappel excédent de fonctionnement de 555 376.62€

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

DECIDE d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) 236 269.52 €

- inscription au compte R002 fonct. = 362 744.47 €

- inscription au compte R001 invest. = 177 730.48 €

N° 2021_3_3 : Vote du compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté

modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes, de même nature que le compte administratif,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Conformément à la réglementation Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote, le premier adjoint, Philippe REMEN prenant la Présidence,

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 égal au compte de gestion du receveur :

FONCTIONNEMENT : Résultat 2019 : + 555 376.62

Résultat 2020 : + 43 637.82

INVESTISSEMENT : Résultat 2019 : + 185 827.76

Résultat 2020 : - 8 097.28

TOTAL : + 177 730.48 €

N° 2021_3_4 : Vote des taux 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par à l'unanimité DÉCIDE :

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.55%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.25%

- de porter à la connaissance de la population que ces taux sont identiques à ceux de l'année précédente, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'État.

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

N° 2021_3_5 : Vote du budget 2021

Vu le code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget,

Considérant les recettes transmises par l'Etat,

Considérant le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil du 17 février 2021, vu l'exposé de Madame le Maire de ce jour,

Conformément à la législation tel que décrit dans le document annexé, le vote s'est déroulé

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil **ADOpte à l'unanimité** et décide d'arrêter le budget aux sommes équilibrées suivantes :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 599 713 €

- recettes : 1 599 713 €

Section d'investissement :

- dépenses : 721 005 €

- recettes : 721 005 €

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Les travaux d'assainissement route Nationale ne sont hélas toujours pas terminés. L'entreprise est en attente des résultats des essais.

- Le 1^{er} coup de pelle de la construction de l'atelier communal a été donné le 19 mars.

- Nous avons accueilli le vacci'bus dans notre commune le 10 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h. Environ 90 personnes ont pu recevoir la première injection du vaccin. Il sera de retour le 7 avril pour la seconde injection. Il n'y aura pas d'autre passage. La mairie ne prend plus de rendez-vous. Merci aux infirmières et médecin présents ce jour-là.

- Les feux de jardins sont strictement interdits.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

- Bulletin municipal.

Un nouveau support de communication a vu le jour : **2020 dans le rétroviseur**. La première édition de ce bulletin municipal revient sur les principales actions menées en 2020 depuis la mise en place du nouveau conseil.

- Ma mairie en poche.

Recevez sur votre téléphone ou votre tablette les informations de la mairie. Plus d'informations sur le site de la commune dans la rubrique **Vie municipale / Ma Mairie En Poche**.



- Annuaire des entreprises.

Retrouvez nos entreprises locales sur le site de la commune dans la rubrique **Entreprises, commerces et associations / Annuaire des entreprises**.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

L'entretien du village a déjà bien commencé avec le tri et le nettoyage complet des préfabriqués de l'ancienne maternelle afin d'y stocker le matériel, les fleurs et arbustes à venir. Parterres et bacs cailloux sont désherbés, remués, bêchés l'un après l'autre délicatement pour ne pas endommager la floraison en cours. Tout un programme pour favoriser l'embellissement de notre village.

La date du 17 avril a été retenue pour le renouvellement d'un entretien de Jonchery-sur-Vesle, venez nombreux, petits et grands de 9h30 à 12h. Rendez-vous devant la mairie en respectant les règles sanitaires.



Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

- Les premiers coups de pelle pour la construction du futur bâtiment communal (à côté du nouveau Leclerc) seront donnés vendredi 19 mars. La réception finale est prévue dans six mois.

- Dans le parc municipal, le grillage et le petit bâtiment attendant au Citystade doivent être sécurisés avant la réouverture de ce terrain de jeux. La Commission bâtiments essaye de faire au plus vite avant les beaux jours. Il est également prévu la remise en état de la peinture du mur du terrain de basket.

- Le grillage clôturant l'ancien Skateparc, près du tennis couvert route de Breuil, sera démonté prochainement, sauf côté route pour plus de sécurité.

Monsieur Manuel MARX, Adjoint aux Espaces Verts et à la voirie :

- Le 11 mars, les deux arbres à l'entrée du cimetière ont été abattus car quasiment creux jusqu'à la base, et le 19 mars, deux nouveaux arbres seront plantés.

- Les 17 et 18 mars : une opération de déplantation d'arbres du Parc aux Daims et de leur replantation tout au long de la piste cyclable jusqu'au magasin Leclerc aura lieu.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale référente à la médiathèque :

- La médiathèque change ses horaires à partir du 6 avril 2021.

- L'exposition dans le cadre de la semaine de la presse vous attend !

- La médiathèque a commencé à accueillir de nouveau des classes de primaire. Les élèves ont pu visiter l'exposition sur *Le Démocrate de l'Aisne*, journal au plomb, et écouter les explications de M. Jean-Claude Liot, ancien mécano-linotype au journal l'Union, que nous remercions chaleureusement.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 12 mai 2021.